
AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des évaluations environnementales, 30 mai 2007, 4 pages.



01 JUIN 2007

RS-198
Service des projets industriels
et en milieu nordique

DESTINATAIRE : Monsieur Robert Joly, chef de service
Projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 30 mai 2007

OBJET : Projet de mine de fer du lac Bloom
(3211-16-02)

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et pour faire suite à votre demande d'examiner la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet en titre, vous trouverez ci-après mon avis portant sur la faune ichthyologique et son habitat. De façon générale, l'initiateur devra compléter sa réflexion sur le sujet et évaluer les impacts du projet, selon la variante retenue, sur le poisson et son habitat. Effectivement, des modifications au projet, présentées dans le volume de réponses aux questions complémentaires, ainsi que dans le volume 4 - Résumé, ont entraîné de nouveaux impacts. Certains ont été identifiés et évalués par l'initiateur et sont présentés dans le volume 4, mais d'autres impacts importants n'ont pas fait l'objet d'une analyse. Ces derniers devront être évalués par l'initiateur, qui devra poursuivre sa réflexion et présenter des mesures d'atténuation et de compensation adéquates basées sur des données d'inventaire suffisantes. De plus, l'initiateur devra discuter de la faisabilité de modifier l'emplacement de la halde à stériles principale et du parc à résidus afin que ceux-ci n'empiètent pas sur le milieu aquatique.

La réponse 5a présente un nouveau scénario pour la gestion des résidus, l'option A optimisée. Cette variante permet de réduire la surface d'empiètement du parc à résidus et évite le remblayage des lacs E, F et G. Toutefois, le cours naturel des eaux de ces lacs sera modifié. Ainsi, les eaux du lac G ne se déverseront plus dans le lac de la Confusion, mais seront plutôt détournées vers le lac F. Puis, le cours naturel des eaux de l'émissaire du lac E sera inversé afin de drainer les eaux du lac F vers ce premier. Finalement, les eaux du lac E seront détournées vers le lac D grâce à l'aménagement d'un ruisseau. Ce dernier servira également à détourner les eaux du lac H vers le lac D. Bien que ce nouveau scénario permette d'éviter le remblayage de trois lacs du secteur à l'étude, il apporte de nouveaux questionnements et présente de nouveaux impacts pour le poisson et son habitat. Dans le volume 4 - Résumé, l'initiateur identifie et évalue différents impacts appréhendés pour la faune ichthyenne suite à l'utilisation de l'option A optimisée. Toutefois certains impacts n'ont pas été identifiés et méritent de faire l'objet d'une évaluation de la part de l'initiateur :

...2

- 1) L'option A optimisée prévoit l'écoulement des eaux du lac F vers le lac E, à l'inverse de ce qui se produit naturellement. L'initiateur doit indiquer s'il prévoit un rehaussement des niveaux d'eau des lacs G, F ou E. Dans l'affirmative, il devra identifier les impacts anticipés, notamment un gain d'habitat aquatique, la possibilité d'érosion des berges et de l'ensablement des frayères, etc.;
- 2) Évaluer les impacts du détournement des ces plans d'eau sur les espèces piscicoles présentes notamment au niveau de la possibilité de colonisation par de nouveaux compétiteurs et/ou prédateurs en provenance de l'amont;
- 3) À la page 5-10 du volume 4, l'initiateur présente la modification attendue de la qualité de l'eau. Bien qu'il soit mentionné que l'eau sera traitée afin de rencontrer les normes de rejet de la directive 019 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), aucune mention n'est faite quant au dépassement possible des critères de la qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique. L'initiateur doit indiquer si les critères de vie aquatique chroniques (CVAC) seront dépassés pour certains paramètres et dans quelle mesure, et ce, autant pour l'effluent final que pour les eaux qui seront rejetées dans le lac de la Confusion. Les milieux récepteurs (lacs D et de la Confusion) permettront une certaine dilution de l'effluent final et des eaux de drainage. L'initiateur doit indiquer si ces dilutions seront suffisantes pour rencontrer les CVAC. Dans la négative, il doit spécifier la distance, à partir du point de rejet, avant que les CVAC ne soient rencontrés. L'exercice doit être réalisé également pour les eaux qui seront pompées du lac de la Confusion vers le lac G, si celles-ci dépassent les CVAC;
- 4) Dans le volume 4, page 5-19, l'initiateur s'engage à mettre en place des mesures de compensation afin de conserver une productivité équivalente à celle perdue lors du remblayage de lacs et de cours d'eau. L'initiateur doit évaluer la productivité pour ces plans d'eau et présenter les mesures de compensation envisagées;
- 5) Démontrer que la qualité des eaux du lac de la Confusion, en phase d'exploitation, permettra le maintien de la vie aquatique dans ce plan d'eau. Si une perte de production piscicole est envisagée pour ce lac, l'initiateur devra procéder à son évaluation. Cette dernière devra être basée sur des données d'inventaire suffisantes, notamment la recherche de résurgences et la démonstration de l'anoxie du plan d'eau en hiver;

- 6) Toujours à la page 5-19 du volume 4, il est indiqué qu'après la phase de restauration, il y aura un gain d'habitats lacustres de 215 ha suite au rehaussement du lac de la Confusion. L'initiateur prévoit décontaminer les sols si nécessaire, avant la mise en eau. Toutefois, rien n'est dit sur la qualité des eaux du lac de la Confusion. Ce dernier ayant reçu, au cours de la phase d'exploitation, l'effluent des eaux usées sanitaires et les eaux de drainage des faces sud et est de la halde principale et de l'aire de stockage du minerai et du concentré. L'initiateur doit discuter des impacts anticipés sur la qualité de l'eau du lac de la Confusion ainsi que sur la faune aquatique et son habitat lors de la phase de restauration.

La réponse 5a présente un nouveau scénario pour la gestion des résidus, l'option A optimisée. Cette variante permet de réduire la surface d'empiètement du parc à résidus et évite le remblayage des lacs E, F et G. Cependant, les lacs B, Pignac et Mazaré seront remblayés afin de servir de haldes de stériles, de mort-terrain et de parc à résidus. Bien que le remblayage des lacs B et Pignac semble inévitable pour assurer la protection des travailleurs lors de l'exploitation du gisement, l'initiateur n'a pas justifié de façon suffisante l'utilisation du lac Mazaré. Or ce lac présente une bonne diversité en espèces ichtyologiques et des rendements de pêche et un indice écologique élevés. L'étude d'un nouvel emplacement du parc à résidus et de la halde de stériles, les situant un peu plus au nord, semble nécessaire afin d'évaluer la possibilité de limiter les impacts sur le milieu aquatique. Comparer sommairement les impacts positif et négatif, notamment monétaire, technique et sur le milieu biophysique entre la variante A optimisée et cette variante. Le promoteur devra envisager le déplacement de l'usine afin de diminuer les coûts de transports des résidus miniers.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.



Isabelle Auger, M. Sc. Sciences de l'eau
Chargée de projet